

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 18

chargée de l'examen du préavis N° 2025/18 – Rénovation / transformation du Centre intercommunal de gestion des déchets (CID) de Malley.

| | |
|---------------------------------------|---|
| Présidence : | CARVALHO Carolina |
| Membres présents : | M. Jacques-Etienne RASTORFER (soc.) ; M. Serge TALLA (soc.) ; Mme Anne BERGUERAND (Les Verts) ; M. Eric BETTENS (Les Verts) ; Mme Paloma GRAF (rempl. Mme Alexandra GERBER - Les Verts) ; M. Olivier MARMY (PLR) ; M. Jean-Claude SEILER (PLR) ; M. Olivier BLOCH (PLR) ; M. Mathias PAQUIER (v'lib) ; Mme Patrizia MORI (UDC). |
| Membres excusés : | Mme Sevgi KOYUNCU (EàG) ; Mme Séverine GRAFF (soc.) |
| Membres absents : | -- |
| Représentant-e-s de la Municipalité : | Mme Florence GERMOND, directrice de FINANCES ET MOBILITÉ. |
| Invité-e(-s) : | M. Stéphane BEAUDINOT, chef de service de la propreté urbaine |
| Notes de séances | Mme Caroline LEMERY |

Lieu : salle de conférence FIM, au 1er étage de la Place Chauderon 9

Date : 25.08.2025

Début et fin de la séance : 16h30 – 17h36.

1. Objet du préavis

La Municipalité sollicite un crédit global de 22,5 millions CHF, réparti entre 18,5 millions pour la rénovation complète de l'infrastructure du CID et 4 millions pour la refonte du système électrique. Cette transformation vise à permettre la conversion progressive des bennes à ordures ménagères à l'électrique, nécessitant une capacité d'alimentation largement supérieure à celle actuellement disponible. Le projet s'inscrit dans une logique de modernisation, d'adaptation à la croissance démographique régionale, et de mise en conformité avec les normes environnementales les plus récentes. Il prévoit notamment l'installation de panneaux solaires végétalisés, l'isolation thermique du bâtiment, et une amélioration significative de l'accessibilité pour tous les usagers.

2. Organisation fonctionnelle du site

Le nouveau dispositif prévoit deux circuits distincts pour les usagers :

Conseil communal de Lausanne

- Un circuit rapide, situé au deuxième étage, destiné aux utilisateurs réguliers et autonomes, équipé d'un travelator, d'un ascenseur et de chariots.
- Un circuit lent, au rez-de-chaussée, accessible à pied, à vélo ou en voiture, avec accompagnement par des ambassadeurs-drices du tri.

L'accès au site sera facilité par deux options : une carte RFID de proximité et une solution numérique via l'application mobile de la Ville. Ces cartes seront distribuées gratuitement, avec remplacement payant en cas de perte. La signalétique sera uniformisée entre les étages, incluant la lecture en braille, afin de garantir une orientation claire et inclusive.

La séparation des flux sera assurée dès l'entrée du site, avec des voies distinctes pour les voitures, les piétons et les deux-roues. Cette organisation vise à fluidifier la circulation et à renforcer la sécurité, notamment en supprimant les zones de cohabitation entre véhicules et piétons.

3. Ressourcerie et tri des déchets

La ressourcerie du CID fera l'objet d'une amélioration ciblée. Les objets acceptés seront déterminés par les ambassadeurs du tri, qui assureront également l'accueil et l'orientation des usagers. Les appareils électroniques ne seront pas repris, afin d'éviter tout risque lié à leur état de fonctionnement. En revanche, les petits meubles pourront être déposés.

Le tri de l'aluminium et du fer blanc sera automatisé par magnétisme, permettant une séparation efficace en aval, une meilleure qualité de tri, et une valorisation accrue des matériaux. Ce système évite le dédoublement des conteneurs sur l'espace public et réduit les coûts d'infrastructure.

Des partenariats sont en cours pour le tri des plastiques, notamment avec RC-Plast à Grandson, capable de traiter de gros volumes. La collaboration antérieure avec Migros Vaud, bien que limitée, a permis d'ouvrir la voie à de nouvelles initiatives.

4. Sécurité et développement durable

La sécurisation du site concernera principalement les déchets déposés dans les bennes, hors ressourcerie. Elle vise à prévenir les comportements dangereux et les intrusions nocturnes. Des sprinklers seront installés pour renforcer la protection incendie. Les risques liés aux batteries au lithium sont reconnus, bien qu'aucun incident n'ait été signalé au CID. Les incendies évoqués dans les médias concernent des repreneurs, non les déchetteries communales.

Des précisions sur certains matériaux sont données : par exemple, les plastiques mous doivent être jetés dans le sac taxé, conformément aux prescriptions fédérales. Les emballages alimentaires en PET, même nettoyés, ne sont pas recyclables.

L'intelligence artificielle pourrait à terme faciliter le tri, notamment en informant les usagers sur les périodes de fréquentation et les temps d'attente via smartphone.

Le site assumera également une fonction de déchèterie de quartier pour les habitants des nouveaux logements environnants, permettant le dépôt de petits déchets courants tout en conservant son rôle régional.

Conseil communal de Lausanne

5. Aspects techniques

La station de lavage des camions et conteneurs sera déplacée à l'extérieur du bâtiment, avec une installation hors-gel pour une utilisation hivernale. Le chauffage concernera exclusivement les locaux administratifs.

6. Accessibilité et accompagnement social

Des mesures sont prévues pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite, notamment par la signalétique adaptée et les dispositifs d'assistance. La collaboration avec la Fondation de Vernand pour la collecte des déchets chez les personnes âgées sera maintenue. L'accompagnement des usagers repose sur plusieurs outils : l'application Looping, les ambassadeurs du tri, et l'abécédaire du tri intégré au calendrier des déchets.

7. Aspects financiers

Le bâtiment devrait être opérationnel à partir de mi-2028. Le taux d'intérêt appliqué est proche du taux d'emprunt, avec une légère majoration. Le coefficient de 0,55 permet de calculer la charge d'intérêt moyenne. Ce taux reste fixe dans la comptabilité sur 30 ans, bien qu'il puisse évoluer en fonction des conditions du marché.

Les coûts sont répartis entre les communes (Lausanne, Renens, Prilly et Chavannes) selon le nombre de passages, suivi par les cartes d'accès individuelles. Les recettes issues des autres communes et de la valorisation de certaines fractions sont intégrées dans les revenus du CID, permettant de déterminer le coût net couvert par les taxes. Un fonds de régulation assure la stabilité des montants facturés.

Des subventions sont envisageables pour certains équipements (LED, panneaux solaires), mais ne sont pas incluses dans le crédit initial. Une renégociation des conventions avec les communes partenaires est prévue.

Conclusions de la commission : Les six conclusions du préavis ont été adoptées à l'unanimité : 12 oui, 0 non et 0 abstentions.

Lausanne, le 5 septembre 2025

La rapportrice :
Carolina Carvalho